

Procès-Verbal du Conseil d'École n°1

Date :
Ouverture de séance :
Secrétaire de séance :

Jeudi 9 novembre 2023
17 h 30
Mme KOSOW

École Primaire Marie CURIE

Inspection
de l'Éducation Nationale

Circonscription de
Montigny-lès-Metz
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57montigny/>

Dossier suivi par :
M. PANATO
Directeur

Adresse :
16 rue Jean MACE
57 860 Montois-la-Montagne

Téléphone :
① Élémentaire : 03 82 45 18 59
① Maternelle : 03 82 45 18 58

Mèl :
✉ ce.0572943@ac-nancy-metz.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h
et de 13h45 à 16h15

Fonction	NOM	Présent	Excusé	Absent
Président	M. PANATO	✓		
I.E.N. ou représentant	Mme SPELLER		✓	
Maire ou représentant	Mme VANNI	✓		
Adjoint ou représentant	M. BENHALIMA	✓		
Enseignants	Mme BERTRAND-LECANNELIER	✓		
	Mme BOUSENDORFER	✓		
	Mme CARMIER	✓		
	Mme DUPRE	✓		
	Mme GARDIENNET	✓		
	Mme GRIVEL	✓		
	Mme KOSOW	✓		
	Mme LANG	✓		
	Mme MASDURAUD		✓	
	Mme POTIER		✓	
	Mme PITEUX	✓		
	Mme SALOMON	✓		
	Mme TEKIELI	✓		
Représentant du RASED	Mme WITEK-LACOUR	✓		
Parents élus titulaires	Mme BAILLET	✓		
	Mme BIANCO	✓		
	Mme CAVALERI	✓		
	Mme GORNIK	✓		
	Mme JOHANN	✓		
	Mme KEHLI	✓(17h45)		
	M. LORENTZ	✓		
	Mme KULIK	✓ départ 19h		
	Mme MONTALBANO	✓(17h45)		
	Mme MONTUZET	✓(17h45)		
	Mme WALESIA	✓(18h)		
Parents élus suppléants	Mme BALHS	✓		
	M. FINETTO			✓
	M. RIBEIRO		✓	
Invités	(sans objet)	X	X	X

Préambule

Le procès-verbal du conseil d'école n°3 du mardi 20 juin 2023 est approuvé.

Les points à l'ordre du jour :

Point	Titre
1	Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (R.P.E.)
2	Installation du Conseil d'école
3	Organisation pédagogique 2023 / 2024
4	Approbation du règlement intérieur de l'école 2023 / 2024
5	Santé et Sécurité
6	Projet d'école 2022 / 2026
7	Projets pédagogiques 2023 / 2024
8	Travaux et numérique

1	Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (R.P.E.)
---	---

Il est rappelé que [L'arrêté du 19 août 2019 – article 1](#) modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école article 1 rend légal les Élections des Représentants des Parents d'Élèves uniquement par correspondance.

Cette possibilité a été adoptée sur proposition du directeur lors de l'année scolaire 2019-2020.

Lors du conseil d'école n°3 du lundi 27 juin 2022, la possibilité de procéder uniquement à un vote électronique a été approuvée. Les moyens nécessaires n'ont toujours pas été mis à disposition pour cette année scolaire.

354 électeurs inscrits.

179 votants soit 50.56 % de votants (meilleur score ! Rappel : 39,28% en 2022-2023 ; 41.67% en 2021-2022 ; 37.72% en 2020-2021, 39.16% en 2019-2020, 41.99% en 2018-2019, 42.55% en 2017-2018, 41.31% en 2015-2016, 33.99% en 2014-2015).

41 votes nuls ou blancs.

138 suffrages exprimés.

Élus : 100%.

14 personnes sont candidates pour 11 places de titulaires.

- **11 titulaires** : Mmes BAILLET ; BIANCO ; CAVALERI ; GORNIK ; JOHANN ; KEHLI ; KULIK ; MONTALBANO ; MONTUZET ; WALESIA & M. LORENTZ.
- **3 suppléants** : Mme BALHS Houda ; Mrs FINETTO Anthony & RIBEIRO Anthony.

[Sous-section 3 : Les représentants des parents d'élèves \(Articles D111-10 à D111-15\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Article D111-14](#)

Un local peut être mis à disposition ponctuellement afin que les RPE puissent se réunir.

Les RPE devront en faire la demande en mairie au préalable par écrit à chaque occurrence.

Possible à l'école jusque 19h (fin du ménage) mais pas au-delà.

► **Présentation des membres et invités :**

Président : M. PANATO (directeur).

Représentants du conseil municipal : Mme VANNI (Maire) ; M. BENHALIMA (conseiller municipal délégué).

Équipe pédagogique :

Mmes BERTRAND-LECANNELIER ; BOUSENDORFER ; CARMIER ; DUPRE ; GRIVEL ; KOSOW ; LANG ; MASDURAUD ; PITEUX ; POTIER ; SALOMON ; TEKIELI et M. PANATO (enseignants).

Un représentant du RASED.

Représentants des parents d'élèves (en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, soit 11) :

Titulaires : Mmes BAILLET ; BIANCO ; CAVALERI ; GORNIK ; JOHANN ; KEHLI ; KULIK ; MONTALBANO ; MONTUZET ; WALESA et M. LORENTZ.

Suppléants : Mme BALHS, Mrs FINETTO & RIBEIRO.

Invité de droit : Mme SPELLER (Inspectrice de l'Éducation Nationale).

Mme KOSOW est désignée secrétaire pour cette séance.

► **Règlement intérieur du Conseil d'école :**

(cf. Annexe 1)

Un règlement intérieur du conseil d'école est présenté et adopté par l'ensemble des présents. Il est rappelé que l'ordre du jour est défini par le président du conseil. Pour cela, il consulte l'ensemble des membres quelques semaines avant. Il est impératif de donner toutes les informations nécessaires à la discussion du sujet au préalable.

Le règlement intérieur est adopté.

► **Rôles et attributions du Conseil d'école :**

On y parle de tout ce qui touche à l'hygiène, la sécurité des biens et des personnes, de l'organisation du temps scolaire et périscolaire et de la politique éducative de l'école. On n'y parle d'aucun enfant de manière nominative, on ne parle pas de la classe et de sa pédagogie. Le président (le directeur) distribue la parole, il est gardien du temps et du cadre.

► **Affichage :**

Le règlement intérieur de l'école et les procès-verbaux des conseils d'école seront affichés dans le hall de l'école élémentaire, les panneaux extérieurs ne permettant pas d'afficher la totalité des documents.

Ils seront également publiés sur le blog de l'ENT de l'école.

► **Dates prévisionnelles des prochains Conseils :**

Les dates des prochains conseils d'école et les dates limites pour les points que les différents partis souhaiteraient aborder feront l'objet d'une communication ultérieure par mail, tous les éléments nécessaires n'étant pas encore connus.

Il est rappelé que « Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour ». ([Article D411-1 du code de l'éducation](#)).

Ces invités ont une voie uniquement consultative. Ils ne participent pas aux votes éventuels.

Mme le Maire rappelle que les réunions du conseil d'école peuvent se faire en mairie dans la salle du conseil au besoin, comme cela a pu déjà se faire par le passé. Elle en est remerciée.

3	Organisation pédagogique 2023 / 2024
----------	---

► **Effectifs & évolution** :

L'école primaire Marie CURIE comporte une section maternelle de 3 classes (72 élèves) et une section élémentaire de 8 classes (163 élèves), soit 235 élèves au total.

3 radiations (MS, CE1 & CM1) & 0 inscriptions depuis le début de l'année scolaire.

Effectifs par niveau 2023-2024			
MATERNELLE : 72		ELEMENTAIRE : 163	
CYCLE I	72	CYCLE II	90
PS	22	CP	31
MS	34	CE1	29
GS	16	CE2	30
		CYCLE III	73
		CM1	41
		CM2	32
TOTAL : 235			

Répartition :

Répartition école primaire Marie CURIE 2023 - 2024					
Cycle			Classe	Effectifs	Enseignant(s) ATSEM
①	②	③			
✓			PSMS A	8 PS + 17 MGS = 25	Mme SALOMON & Marine
✓			PSMS B	8 PS + 16 MS = 24	Mmes MASDURAUD + LANG & Chantal
✓			PSGS	6 PS + 16 GS = 22	Mme BERTRAND-LECANNELIER & Bernadette
	✓		CPCE1 A	15 CP + 5 CE1 = 20	Mme CARMIER
	✓		CPCE1 B	16 CP + 5 CE1 = 21	Mme BOUSENDORFER
	✓		CE1	19	Mme PITEUX
	✓		CE2	24	Mme DUPRE
	✓		CE2CM1	6 CE2 + 10 CM1 = 16	Mme TEKIELI (lundi, mardi) + Mme DELHEM (jeudi, vendredi)
		✓	CM1	22	M. PANATO (lundi, mardi) + Mme GARDIENNET (jeudi, vendredi)
		✓	CM1CM2	10 CM1 + 10 CM2 = 20	Mme KOSOW + Mme GARDIENNET (mardi)
		✓	CM2	22	Mme GRIVEL

► **RASED** :

- Mme WITEK-LACOUR (maîtresse E, aide pédagogique). Mme WITEK-LACOUR est rattachée à l'école à compter de cette année scolaire ;
- M. POINSIGNON (maître G, travail axé sur le comportement) ;
- Mme BOULANGER (psychologue scolaire). Elle ne prend les enfants en charge qu'avec l'autorisation des parents.

Il est à noter que la zone géographique d'intervention du RASED étant très large, les possibilités d'intervention sont réduites.

Les demandes de prises en charge sont formulées par les enseignants et/ou les familles. Elles concernent des difficultés au niveau du comportement et/ou scolaires.

► **Les autres adultes intervenant à l'école** :

- A.T.S.E.M. : Mmes OBRE ; GAVET (temps complet) ; SANDILLON (temps partiel).
- A.E.S.H. : Mmes TOUSSAINT-GROSJEAN & IDJOUADIENNE. Elles accompagnent plusieurs élèves bénéficiant d'une notification de la M.D.P.H. dont deux sur l'école (les autres au collège). D'autres dossiers de demande d'accompagnement sont en cours.
- Services civiques : Sans doute à partir de début décembre : Mme TOMASINI. Un poste reste encore à pourvoir.
Les différents partenaires sont remerciés pour avoir fait circuler l'information.
- Enseignement de l'allemand : Mme PERRAULT (intervenante langue vivante allemand mise à disposition par l'Inspection), une fois par semaine à l'élémentaire dans les classes de CPCE1 A, CPCE1 B, CE1, CE2CM1, CM1, CM1CM2.
- Enseignement religieux : Mmes HACQUIN (CE1 + CE2 + CE2CM1 + CM1 + CM1CM2).
Le poste pour les classes de CPCE1 A, CPCE1 B & CM2 reste à ce jour non pourvu.
- Mme LIGNAC (infirmière scolaire, collège de Sainte-Marie-aux-Chênes). Elle n'assure un suivi que pour les élèves qui lui sont signalés. Les demandes peuvent venir aussi bien de l'équipe enseignante que de la famille (une information a été diffusée).
- Il n'y a plus de médecin scolaire intervenant spécifiquement sur notre école. Celle-ci est rattaché au centre médico-scolaire de Woippy.

► **Horaires de l'école** :

Depuis la rentrée de septembre 2021 : Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h (accueil à partir de 8h20). Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h45 à 16h15 (accueil à partir de 13h35).

Le conseil d'école doit à nouveau statuer sur la prolongation de la dérogation à la semaine de 4.5 jours. Le conseil donne un avis favorable.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) ont lieu de 16h15 à 17h pour la maternelle deux fois par semaine, de 16h15 à 17h15 pour l'élémentaire une fois par semaine.

Les jours sont variables en fonction des enseignants.

Les enseignants travaillent sur des points en lien avec le français et/ou les mathématiques.

► **Réunions d'information** :

- Maternelle : La traditionnelle réunion n'a malheureusement pas pu avoir lieu à nouveau cette année. Les réunions ont donc eu lieu de manière plus traditionnelle courant septembre.
- Élémentaire : Ces réunions ont eu lieu en septembre.

► **Coopérative scolaire** :

La coopérative scolaire est gérée par l'association USEP « Les Alouettes ».

Une Assemblée générale à laquelle étaient conviés l'ensemble des parents d'élèves et les représentants de la municipalité a eu lieu le vendredi 29 septembre 2023. Les comptes sont sains et conformes et sont mis à disposition pour consultation à l'école à la demande.

Contrairement à certaines rumeurs, les cotisations volontaires des familles sont utilisées dans leur intégralité. Le détail des dépenses a d'ailleurs été communiqué aux familles sur l'un des mots de rentrée.

Le nouveau comité directeur est composé comme suit :

NOM et prénom	Enseignant(e)	Parent d'élève	Autre	Rôle	B U R E A U
RITEUX Coralie	X			Présidente	
MONTALBANO Giovanna		X		Vice-présidente	
POIREL Rachel			X	Secrétaire	
PANATO Yannick	X			Trésorier	
BENHALIMA Mohamed			X	Assesseur	
BIGAUT Ludivine			X	Assesseuse	
CARMIER Aurélie	X			Assesseuse	
DUPRE Audrey	X			Assesseuse	
GRIVEL Sophie	X			Assesseuse	
KOSOW Laurène	X			Assesseuse	
PONTIDA Daniel			X	Assesseur	

► **Enseignement de la natation :**

La politique nationale actuelle à ce sujet prévoit une priorité pour les niveaux GS, CP & CM2. Des créneaux pour des cycles de 5 semaines ont pu être obtenus à la piscine d'Amnéville par Mme VANNI :

- D'avril à mai pour les classes de CM1CM2 & CM2 ;
- De mai à juin pour les classes de CPCE1.
- Pas de créneaux pour les GS.

Malheureusement, aucun transport coïncident avec ces horaires n'a pu être trouvé.

Contrairement à certaines rumeurs, l'école n'est pas décisionnaire.

Les RPE soumettent l'idée d'un bus municipal. Cela n'est financièrement, matériellement et humainement pas réalisable.

Le directeur commence les démarches et sollicite les partenaires pour trouver des créneaux vers le mois de mai de l'année précédente en générale.

► **Relations enseignants – responsables légaux :**

APE

Les objectifs d'une Association de Parents d'Elèves « classiques » n'étant pas assurés, le titre semble galvaudé à l'équipe enseignante. D'autre part, au cours de l'année scolaire 2022-2023, qui devait être une année de collaboration renouvelée, celle-ci a à nouveau été inexistante.

Pour toutes ces raisons, l'école a mis en stand-by son partenariat avec l'association. L'équipe pédagogique ne ferme cependant pas la porte à un partenariat si l'association propose un projet à l'école plus conforme à ce que l'on peut attendre d'une APE.

Cependant, suite aux propos tenus par le comité directeur de l'association envers certains membres de l'équipe enseignante (dont le directeur, Mme HOLTZ), M. PANATO ne travaillera plus avec le comité tel qu'existant. Un autre collègue pourra faire le relai.

Responsables légaux :

Il est important qu'en cas de problème, les responsables légaux en discutent au préalable et sans tarder avec le/les enseignant(s) concerné(s) plutôt que d'aller voir directement le directeur, de faire remonter à l'Inspection, ou d'essayer de faire des « pétitions ».

Il est rappelé que ce procédé est assimilé à de la diffamation envers un agent de l'état dans l'exercice de ses fonctions, surtout si des solutions n'ont pas été recherchées auprès de l'équipe au préalable.

► **Evaluation d'école**

(cf. Annexes pour le rapport définitif)

Pistes notables suite à l'évaluation d'école de l'année scolaire 2022-2023 :

- Climat scolaire et bien-être, gestion des émotions ;
- Développement de l'autonomie, travailler sur la compréhension de consignes ;
- Travail intra et inter-cycles (notamment cycle 2 & 3 car déjà bien en place au cycle 1/maternelle) : Communication entre collègues, projets, harmonisation/cohérence des pratiques, investir les outils de liaison.
- Sensibiliser et responsabiliser les élèves aux enjeux environnementaux.

Certains de ces axes ont déjà été investi et aboutit à un travail.

La mairie a été destinataire du rapport d'autoévaluation.

► **Crédits scolaires :**

1) <u>Crédits de direction :</u>	200 €
2) <u>Cahiers et fournitures</u> 255 élèves x 30 € =	7 650 €
3) <u>Achat de livres</u> (Bibliothèque remplacement livres scolaires, défi lecture, rallye lecture)	2 100 €
<u>Total général :</u>	9 950 €
<u>Sorties</u> (hors piscine) :	12 000 €

4	Approbation du règlement intérieur de l'école 2023 / 2024
----------	--

(cf. Annexe 2)

Le règlement intérieur est rédigé en référence au règlement type départemental. Cependant, ce règlement type départemental doit être réactualisé. Dans l'attente, le règlement intérieur de l'école reste inchangé par rapport à celui de l'an dernier. Exceptionnellement, il devra donc être revoté au prochain conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école est approuvé par la majorité des membres du Conseil d'école.
25 votes pour, 1 contre (M. Lorentz) et 1 abstention (M. PANATO).

5	Santé et Sécurité
----------	--------------------------

► **Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.) :**

Un exercice d'évacuation incendie (22/09/2023) et un exercice intrusion attentat (06/10/2023) ont été organisés en première période. L'exercice intrusion attentat peut se faire selon deux scénarios de réaction possibles : la fuite ou le confinement.

Les familles ont été comme d'habitude averties de l'exercice attentat-intrusion afin de pouvoir en discuter au préalable à la maison pour ceux qui le souhaitent et afin d'éviter les situations anxiogènes. Cet exercice a été préparé en classe en amont dans la même optique. L'équipe pédagogique a fait le choix du confinement dans les salles de classe pour ce type d'exercice. Les modalités de mise en place du PPMS sont inchangées par rapport à l'année précédente.

Le signal en cas d'incendie est l'alarme incendie (signal différent en maternelle et en élémentaire).
Le signal pour un confinement est la corne de brume.
Le signal pour un risque attentat intrusion est le sifflet.
Il serait toujours nécessaire de matérialiser les lieux de regroupement.

► **Harcèlement / pHARe**

En référence à l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023, les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé.

Pour ce faire, et afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidation ne s'installent, l'école est engagée dans le programme national pHARe (plan de prévention du HARcèlement à destination des écoles) qui a pour objectifs de prévenir et prendre en charge les phénomènes de harcèlement au sein des établissements, de travailler sur le climat scolaire et de former une communauté protectrice pour les élèves.

L'école met en place les actions suivantes :

- Mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement : Rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant ces entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation ;
- Des séances d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves à partir du CP ;
- Sensibilisation des familles et des personnels ;
- En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspectrice de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Dans ce cadre, toute situation pouvant évoquer des faits de harcèlement doit être signalée rapidement à la communauté éducative pour être prise en charge par tous les élèves, parents ou personnels qui en a connaissance.

Les élèves sont sensibilisés à la différence entre « embêter » et « harceler ». Quelque soit la situation, celle-ci est prise en compte et suivie par l'équipe.

L'objectif est d'impliquer tous les partenaires pour pallier aux problèmes éventuels (responsables légaux, équipe pédagogique, RASED Inspection, etc.)

Il est rappelé qu'il n'existe que deux profils : acteur et victime. Il n'y a pas de « spectateurs ». Les spectateurs, s'ils ne dénoncent pas la situation, sont assimilés indirectement aux auteurs.

Il est rappelé en outre que l'on ne parlera pas de harcèlement en maternelle, et qu'un élève porteur d'un handicap (exemple : autisme) ne saurait être assimilé comme auteur de faits de harcèlement.

► **Education à la sexualité**

Loi EVRAS = Loi belge.

Il convient (à nouveau) de ne pas croire tout ce qui se dit sur les réseaux sociaux et dans les médias.

En maternelle et élémentaire, on parlera plus d'« *éducation à la vie affective & relationnelle* ».

Toutefois, quel que soit le type d'enseignement et les motivations des responsables légaux, ceux-ci n'ont pas à imposer de « conditions » quant à la participation ou non des élèves aux enseignements prodigués.

Cet enseignement était déjà mentionné dans la loi Aubry de 2001. [Art.L.312-16](#).

► **Sanitaires** :

- Les élèves et les adultes constatent encore de fortes odeurs nauséabondes.

Une sensibilisation a été faite en classe par les enseignants. Un mot a été fait à destination des responsables légaux pour les élèves garçons.

Les travaux envisagés pour la cour de l'école pourraient permettre de pousser la recherche de la cause de ces problèmes.

- Certaines chasses d'eau sont défectueuses et coulent en continue, ce qui représente un gaspillage.

Toutes celles de la maternelle ont été changées pendant les vacances de la Toussaint.

6	Projet d'école 2022 / 2026
----------	-----------------------------------

(cf. Annexe 3)

Projet d'école mis en place de 2022 à 2026.

► **Axes du projet** : Ces deux axes sont définis au niveau académique.

Axe 1 : Accessibilité universelle

Cycle 1 : Apprentissages, enseignement, parcours des élèves (Classes ouvertes) : Permettre à chaque élève d'avoir accès à la tâche proposée, de s'y engager, de soutenir son attention, de comprendre ses erreurs, de s'entraîner et de progresser

Cycle 2 & 3 : Vie et bien-être de l'élève : Proposer des formes de travail et d'organisation garantissant le bien-être de l'enfant et par conséquent sa disponibilité pour les apprentissages

Axe 2 :

Cycle 1 : Parcours santé. Vie et bien-être de l'élève : Apprendre à prendre soin de soi et des autres.

Axe 2 : Cycle 2 & 3 : Parcours éducatifs

- Apprentissages, enseignement, parcours des élèves : Identifier et planifier la mise en œuvre des connaissances et compétences du Socle Commun développées grâce aux parcours en termes d'éducation, de prévention et de protection.
- Vie et bien-être de l'élève : Amener l'élève à faire du lien entre apprentissages en classe, pratiques et rencontres.
- Acteurs, stratégie et fonctionnement : Mettre en cohérence la formation des élèves sur toute leur scolarité et sur l'ensemble des temps éducatifs

7	Projets pédagogiques 2023 / 2024
----------	---

Présentation des projets en cours ou déjà réalisés. Il s'agit bien ici de « projets » qui n'engagent en rien l'école et les enseignants. Certains pourront être annulés ou modifiés, d'autres ajoutés.

Nous disposons d'un budget de **12 000 €** pour nos projets de sorties scolaires. Cela sur facturation municipale. La répartition de ces crédits par classe est au prorata du nombre d'élèves.

Les frais liés à l'enseignement de la natation (entrées piscine + transport) sont en sus.

Nous remercions la municipalité pour le budget alloué.

La coopérative prend en charge le reste. Une participation financière exceptionnelle pouvant être demandée aux familles. Les activités ci-après prises en charge par la coopérative de l'école sont précisées.

Dans la mesure du possible, les différents déplacements mêlent plusieurs classes afin de rentabiliser les bus. Pour rappel, le nombre standard de places dans les bus qui sont alloués à l'école est de 57 places. Le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription recommandait une répartition comme suit : 50 élèves et 7 adultes.

Le choix des sorties et des accompagnateurs est du seul ressort de l'équipe pédagogique.

Maternelle / Cycle 1 :

Pour tout le cycle :

- ▶ Décloisonnement (*jeudi après-midi*) ;
- ▶ Classes ouvertes (*vendredi après-midi*) ;
- ▶ Semaine du goût (*du 16 au 21 octobre*) ;

Chaque classe a voyagé dans un pays différent de l'hémisphère sud pour découvrir des saveurs du monde :

- PSMS A : Australie ;
- PSMS B : Argentine ;
- PSGS : Brésil.

Une classe par jour cuisinait pour toutes les autres classes. Les recettes étaient préparées le jour-même voire la veille dans certains cas.

Des adultes sont venus aider les maîtresses.

- ▶ Visite de Saint-Nicolas (*vendredi 8 décembre*) ;
- ▶ Visite du Père Noël (*vendredi 22 décembre*) ;
- ▶ Sortie au parc animalier de Sainte-Croix (*lundi 24 juin*) ;
- ▶ Séance de découverte du baby hand avec le HBC Montois (à confirmer).

Élémentaire :

Pour toutes les classes :

- ▶ Bibliothèque municipale : Toutes les classes se rendent à la bibliothèque un jeudi sur deux ;
- ▶ USEP école : Course longue, stade de Montois-la-Montagne (*vendredi 20 octobre, puis vendredi 10 novembre → ANNULÉE*). Rencontre ouverte au public, au stade ;
- ▶ Elections du CME. Les élèves pouvant se porter candidats sont les élèves de CM2. Ils sont incités à faire campagne. Le vote aura lieu à la mairie. (*vendredi 17 novembre*) ;
- ▶ USEP école : Course-saut-lancer (*semaine du 19 au 21 décembre*). Les épreuves sont à destination des élèves de cycle 2. Les ateliers et les groupes seront encadrés par les élèves de cycle 3.
- ▶ Vieux métiers d'Azannes (*mardi 9 avril*) ;
- ▶ Pique-nique de fin d'année (*jeudi 4 juillet*).

Certaines classes :

- ▶ Ateliers avec la LPO ;
- ▶ Concours Mosel'Lire, en partenariat avec la bibliothèque municipale.

Cycle 2 :

Pour tout le cycle :

Classe de CPCE1 A, Mme CARMIER & CPCE1 B, Mme BOUSENDORFER :

- ▶ Séance de découverte du football avec le FC Montois ;
- ▶ Le projet école & cinéma prévu ne pourra malheureusement pas se faire. Il est financé pour des cinémas mosellans. Le plus proche est à Joeuf (Meurthe-et-Moselle). Le coût du déplacement vers les cinémas partenaires en Moselle serait beaucoup trop important.

Classe de CE1, Mme PITEUX :

- ▶ Séance de découverte du football avec le FC Montois ;

Cycle 3 :

Pour tout le cycle :

- ▶ Cycle tennis de table avec l'aide de Christian THIL du club de tennis de table loisirs de Montois-la-Montagne ;
 - Rencontre « Premiers pas pongistes » CM2 (*mardi 09 janvier*) ;
 - Rencontre « Premiers pas pongistes » CM1 (*mardi 19 mars*) ;
 - Atelier pour les CE2 (*mardi 26 mars*).
- ▶ .

Classe de CM2, Mme GRIVEL :

- ▶ Projet « Fanfare », dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (*mardi 18 juin*).
La classe participera au Marché de Noël de la ville (chorale, défilé) pour aider à financer son projet (créations d'instrument recyclés, tenues, etc.).

Pour tous les CM2 :

- ▶ Un projet de classe verte est à l'étude. La possibilité d'un subventionnement mairie est demandée. Il faudra déposer une demande de subventions, et celle-ci sera ensuite étudiée.

Pour toutes les classes de l'école :

- ▶ **Projet « Silence, on lit » :**

Le projet est mené dans certaines classes, en fonction du temps.

- ▶ **Carnaval** : Le périscolaire a été informé. (*mardi 13 février*).

- ▶ **Projet cyclo** :

- En maternelle : des vélos et autres engins roulants sont mis à disposition des élèves pendant certaines récréations ;
- Intervention Prévention Sécurité routière dans les classes par le policier municipal ;
- Ateliers dans la cour : *dates à déterminer*.

Le parking sera à nouveau réservé à cette occasion. Une information aux familles sera prévue.

- Formation des adultes bénévoles :

Formation par le conseiller pédagogique EPS de la circonscription (*date inconnue à ce jour*).
La formation doit obligatoirement être dispensée par une personne de l'Éducation Nationale.

- Cyclo dans Montois (tous les CM1 & CM2) :

En petits groupes, en fonction du nombre d'accompagnateurs disponibles.

- *date à déterminer*: Déplacements en groupe, signaux d'alerte ;
- *date à déterminer*: Travail de côtes et descentes.

- Fil Bleu (tous les CM1 & CM2) (Départ de Joeuf vers Base de Serry) (*samedi 29/06/2024. Hors temps scolaire. A confirmer*).

En cas d'insuffisance d'intervenants, les CM2 seront prioritaires.

Il faudrait une douzaine d'adultes rien que pour encadrer les CM2.

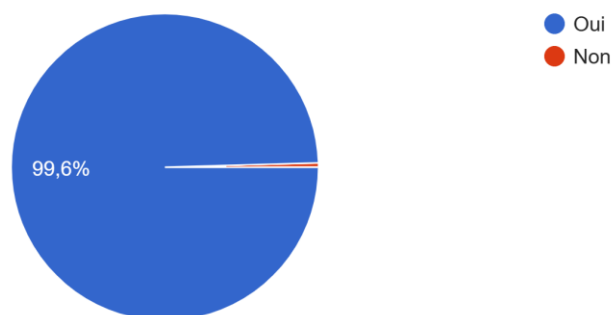
La tenue des sorties cyclo est fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

- ▶ **Spectacle de fin d'année** (*samedi 8 juin matin*) :

Résultats du sondage de la fin d'année scolaire 2022-2023 :

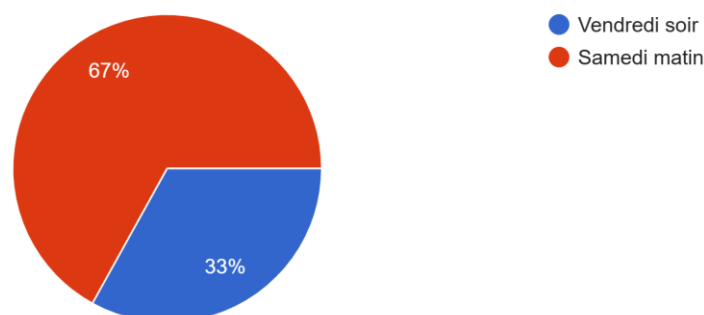
Souhaitez-vous que de nouveaux spectacles continuent d'être organisés à l'avenir ? (ATTENTION : Cela nécessite une implication de tous les parents d'élèves, sans quoi rien n'est possible.)

223 réponses



Nous avons testé le vendredi soir cette année. Les années précédentes, le spectacle avait lieu le samedi matin. Quelle est votre préférence ?

221 réponses



Le thème retenu cette année est « **Les jeux olympiques** ».
Une réunion de préparation est prévue (mardi 19/12/2023 à 17h30).

8	Travaux & numériques
---	----------------------

Comme à l'accoutumée, divers petits travaux demandés par l'équipe enseignante ont été réalisés. Les équipes municipales en sont remerciées.

► **Travaux** :

- Remplacement des stores par des stores solaires dans deux classes.
- Bâtiment Maternelle :
 - Remplacement du faux plafond ;
 - Peintures des salles et du couloir ;
 - Changement des patères.
- Bâtiment Élémentaire :
 - Remplacement du système d'éclairage côté cour (passage aux Leds avec détecteur de présence) ;
 - Remplacement du faux plafond ;
 - Peintures des salles et du couloir.

La municipalité est remerciée pour tous ces travaux d'embellissements.
Il va être proposé en conseil municipal de mettre au budget la réfection des sols.

► **Dortoir :**

Une expertise finale devait avoir lieu avec les experts des deux parties (l'entreprise et la Commune) le 30 juin 2023 à 11h.

Les RPE souhaitent un point sur la situation.

Les experts se sont enfin mis d'accord. La responsabilité est imputable au fabricant. Pas encore de date de prévue pour le début des travaux sur ce point.

Mais se pose à présent la problématique des sanitaires. Un expert est venu pour ce nouveau problème. Une deuxième expertise doit cependant encore avoir lieu.

A court terme, une opération sur le bardage extérieur est prévue.

Les RPE demandent qu'un point sur l'avancée de la situation leur soit fait.

► **Portail rue Jean MACE :**

Problème de tige pour maintenir le portail. Cela peut être dangereux. Les élus se renseignent pour voir ce qui a été fait.

Les RPE ont fait une demande par mail sur cette problématique.

► **Equipement numérique :**

Demande d'équipement pour la 8^{ème} classe de l'élémentaire (cf. conseil d'école n°3 du 20-06-223) en attente.

Suite aux travaux, plusieurs TBi ont été endommagés (salle n°1 & 9 notamment).

La fonction « tactile » du TBi de la salle n°3 ne fonctionne plus. Il s'agit du plus ancien TBi de l'école et de la circonscription.

Madame le Maire précise en outre que les travaux de la Maison des associations se terminent et qu'une salle peut être utilisée sur demande préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les Représentants des Parents d'Elèves nouvellement élus proposent un pot de l'amitié.

Levée de séance :

19 h 30

Durée :

2 h

La secrétaire de séance :

Mme KOSOW, enseignante

Le président du conseil d'école :

M. PANATO, directeur

A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "ECOLE MIXTE" at the top, "Marie - Curie" in the center, and "Montois-la-Montagne" at the bottom.

Annexe 1 : Règlement intérieur du conseil d'école ;

Annexe 2 : Règlement intérieur de l'école ;

Annexe 3 : Projet d'école 2022 / 2026.

Annexe 4 : Rapport d'évaluation des écoles de Montois-la-Montagne & Roncourt

(Les annexes ont été envoyées avec les invitations.)